



COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 27 Octobre 2017

Membres en exercice :	27
Membres présents :	16
Suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt sept octobre, suite à la convocation du dix neuf octobre, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} adjoint*), GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, PHILETAS Christina, MICHALON Irmine (conseillers municipaux).

Absents excusés : OPET Ghislaine, PHILETAS Christina, JUDITH née GOUBIN Villard (Procuration à Madame Augustina BARRE)

Sont absents : MOUILA Gladys, GAMIETTE Myonnette, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, FLEMIN Félix, (conseillers municipaux).

Deshaies, le **13 Novembre 2017**
 Le Maire

 Jeanny MARC

Secrétaire de séance : NICOISE Robert
Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES
Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

Projet de revitalisation du Bourg de Deshaies : Approbation du Plan de financement pour la construction de la « Mairie Annexe »

Exposé des motifs

Madame le maire rappelle que par délibération n°17/02/14 en date du 7 avril 2017, Conseil Municipal a décidé d'approuver le projet de revitalisation du Bourg de Deshaies.

Suite à l'appel à projet lancé par la Préfecture, au titre du Fonds National de l'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT), ce projet avait pour but de traiter l'espace public et la mise en scène du Bourg dont le caractère « naturel et paysager remarquable » a pu être préservé.

Les actions 17 & 20 ont été retenues à savoir, la liaison piétonne de la médiathèque et la Mairie annexe.

Ainsi, par courrier en date du 27 septembre 2017, la Préfecture a alloué une subvention de 30 000 € pour l'action 20 relative à la construction de la mairie annexe.

Afin de procéder à l'engagement comptable au niveau de la Préfecture, il convient de délibérer sur le plan de financement, à savoir :



COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 27 Octobre 2017

Plan de financement		
DETR	66,67 %	250 000,00 €
FNADT	0,08 %	30 000,00 €
Commune	25,33 %	95 000,00 €
Coût du Projet	100 %	375 000,00 €

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L2312-2 et suivants,

Vu le courrier de la Préfecture du 27 septembre 2017 informant de l'attribution d'une subvention de 30 000 € au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement pour la construction de la Mairie Annexe dans le cadre de la revitalisation du Bourg

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : D'APPROUVER le projet de revitalisation du Bourg comme présenté dans le dossier annexé à la présente délibération

Article 2 : DE PRECISER que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet global pluriannuel 2017-2020

Article 3 : D'APPROUVER le nouveau plan de financement pour le projet « construction de la mairie annexe »

Article 4 : DE DONNER à Madame le Maire le pouvoir de signer les actes et entreprendre toutes les démarches s'y rapportant

Deshaies, le **30 Octobre 2017**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC
Jeanny MARC

COMMUNE DE DESHAIES

238 Bd DES POISSONNIERS

97126

TELEPHONE : 0590 28 44 44 – TELECOPIE 0590 28 48 96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE